

# CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 11 DECEMBRE 2015

Présents : M. CHERBLAND Henri, M. THOUIN Daniel, M. CLAUSTRE Pierre, Mme GIRARD Céline, Mme LOCQUET Pascale, M. REBOUX Alain, M. L'HOSPITAL Michel, M. MARCHARD Raphaël, M. LAGRANGE David, Mme TARDY Laëticia, M. ROSSEEUW Dali.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme GIRARD Céline.

Approbation à l'unanimité compte rendu dernière réunion Conseil 2 novembre

## **1 - Votes des tarifs communaux 2016 :**

### **A - Salle des fêtes :**

Il donne le bilan financier de la salle des fêtes, il propose des augmentations des tarifs approuvés à l'unanimité.

- Pour week-end <u>Particuliers</u>	- habitant de la commune		<b>155 €</b>
	- habitant hors de la commune		<b>280 €</b>
	<u>Association</u> - de la commune (1 gratuite par an)		<b>95 €</b>
	- hors de la commune		<b>195 €</b>
- Pour journée semaine (Particulier, association, réunion ...)	- de la commune	été	<b>65 €</b> (Electricité comprise)
		hiver	<b>130 €</b> (Electricité comprise)
	- hors de la commune	été	<b>135 €</b> (Electricité comprise)
		hiver	<b>190 €</b> (Electricité comprise)
- Caution à la remise des clés			<b>300 €</b>
- Arrhes à la réservation			<b>25%</b> de la location
- Forfait nettoyage (*)			<b>70 €</b>

\* **obligatoire pour les hors communes, facultatif pour la commune** (à la majorité des membres)

### **B - Concessions cimetières :**

Il rappelle les tarifs en vigueur et propose de ne pas les augmenter, approuvés à l'unanimité. Les tarifs pour 2016 :

<b>1 emplacement</b> 30 ans 320 €	<b>1 emplacement</b> 30 ans 640 €	<b>1 emplacement</b> 30 ans 960 €
(2.5 x 1,20 m) 50 ans 500 €	(2.5 x 2) 50 ans 1 000 €	(2.5 x 3) 50 ans 1 500 €

### **C - Redevance réglée par tous les utilisateurs du réseau d'assainissement :**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée le tarif de la redevance assainissement pour 2015 et propose pour 2016 une augmentation de celui-ci. Sont votés à l'unanimité :

Partie fixe : 44 € Partie variable 0.86 € le m<sup>3</sup>.

### **D - P.A.C. (Participation pour Assainissement Collectif):**

Il rappelle le tarif de raccordement au réseau 1 700 € et propose de fixer pour 2016 à 1 750 €, approuvé à l'unanimité.

## **2 / Mise en place régie de dépenses avec carte bancaire**

Le Maire explique qu'afin de pouvoir régler certaines dépenses par carte bancaire : achat internet, abonnement portable, ou magasins que la commune n'a pas de compte. Il est nécessaire de créer une régie de dépenses qui permettra d'ouvrir un compte de dépôt de fonds au Trésor et d'avoir une carte bancaire.

Les membres approuvent à l'unanimité.

### **3 / CCVAI : Convention "mise à disposition du service commun ACI**

Le Maire explique que la CCVAI a créé un service commun technique intervenant dans domaines : entretien des voiries et espaces verts, petit entretien de bâtiments, toute mission incombant aux services techniques d'une collectivité ou renfort ponctuel sur des situations exceptionnelles d'urgence.

Il peut y avoir soit une équipe complète soit un agent seul. Les membres approuvent à l'unanimité la signature de ces conventions avec la Communauté.

### **4 / Décisions modificatives au budget**

Le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires au budget assainissement (80 €) et des virements de crédits au budget commune (100 €). Ces décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité.

### **5 / Questions diverses.**

Les vœux de la municipalité auront lieu le dimanche 17 janvier à 11 heures.

Il est demande de prévoir à refaire la signalétique du passage piétons au Bourg.

Vu par nous, Maire de la commune de POMMIERS pour être afficher le 18 décembre 2015 à la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 aout 1884.

**Le Maire**  
**M. Henri CHERBLAND**